

AMBASSADE, MISSION
PERMANENTE
DU BURKINA FASO A GENEVE



BURKINA FASO

**La Patrie ou la Mort, Nous
Vaincrons**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A LA TREIZIEME (13^{ème})
CONFERENCE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR
LES ARMES A SOUS-MUNITIONS, GENEVE DU 16 AU 19
SEPTEMBRE 2025**

Point 10(b) : Destruction des stocks

*Déclaration lue par : S.E. Mme Sabine BAKYONO/KANZIE, Ambassadeur
Représentante Permanente*

Genève le ... septembre 2025

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom de ma délégation, réaffirmer l'attachement indéfectible du Burkina Faso à la Convention sur les armes à sous-munitions et rappeler que la destruction des stocks constitue une étape essentielle pour garantir l'irréversibilité de l'interdiction et prévenir tout risque futur d'utilisation.

Mon pays félicite les États Parties qui ont récemment achevé la destruction de leurs stocks, contribuant ainsi au renforcement de la norme humanitaire universelle consacrée par la Convention. Ces avancées méritent d'être saluées et encouragent l'ensemble de la communauté internationale à poursuivre dans cette voie.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso, qui ne détient pas de stocks d'armes à sous-munitions, demeure pleinement solidaire des efforts visant à assurer la destruction sûre et rapide des stocks existants. Nous encourageons particulièrement les États africains affectés qui déploient d'importants efforts de dépollution dans des conditions souvent difficiles. Nous invitons les partenaires techniques et financiers à leur apporter le soutien nécessaire afin de leur permettre de remplir leurs obligations et de protéger durablement leurs populations.

Permettez-moi également de rappeler que le Burkina Faso a récemment conduit, en collaboration avec les Nations Unies, une vaste opération de destruction de plus de deux millions de munitions appartenant à la MINUSMA. Cette mission, réalisée dans le strict respect des normes internationales de sécurité et de protection de l'environnement, constitue une première en Afrique et témoigne de l'expertise que notre pays a pu développer dans ce domaine sensible.

Il convient de préciser que ces munitions ne comprenaient pas d'armes à sous-munitions, ce qui confirme que mon pays demeure pleinement conforme à ses obligations au titre de la Convention.

Forts de cette expérience, nous réaffirmons notre disponibilité à partager nos bonnes pratiques et notre savoir-faire avec d'autres États parties, en

particulier africains, afin de contribuer à la réalisation des objectifs communs de la Convention.

Enfin, nous appelons à un renforcement de la transparence et du partage de bonnes pratiques entre États Parties, afin que l'expérience des uns puisse bénéficier aux autres et que la mise en œuvre de la Convention en soit consolidée.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso restera mobilisé, aux côtés des autres États Parties, pour que l'objectif d'un monde débarrassé des armes à sous-munitions devienne une réalité.

Je vous remercie de votre aimable attention.